

COMMUNIQUE DE PRESSE Ville et Agglomération

02 AVRIL 2020

ACTUALITÉS DU JOUR

12.000 MASQUES DISTRIBUÉS AUX SOIGNANTS, ET AUX PROFESSIONNELS AU CONTACT DES PERSONNES VULNÉRABLES

Suite à la commande par la ville de 100.000 masques et à la réception d'un premier lot de 20.000 masques chirurgicaux, le bureau d'adjoints réuni le 31 mars a décidé de satisfaire en priorité les soignants et les professionnels au service et au contact des personnes les plus vulnérables, handicapées ou âgées.

Ce sont ainsi 12.000 masques chirurgicaux qui ont pu être ventilés en deux jours auprès des médecins, infirmiers, ambulanciers, personnels d'aide au maintien à domicile, personnes de résidences d'hébergement, etc.

Cette première liste prioritaire étant pratiquement complètement desservie pour la semaine qui vient, la Ville des Sables d'Olonne est maintenant à l'écoute des « acteurs stratégiques » chargés de l'alimentation ou l'approvisionnement de la population, placés au contact du grand public.

Les demandes sont à adresser au centre technique municipal, rue des Libellules, chargé de la ventilation.
Contact : ctm.covid19@lessablesdolonne.fr

« COVID-19 INFO ENTREPRISES » - LE SOUTIEN AUX ENTREPRISES SE STRUCTURE

L'Agglomération et la Ville des Sables d'Olonne ont chargé la SEM « *Les Sables d'Olonne Développement* » d'assurer la mission de guichet unique pour toutes les demandes d'information ou d'aide émanant des entreprises.

Un numéro téléphonique dédié a été mis en place : [02 51 96 88 88](tel:0251968888).

Sur les sites internet et les réseaux de la Ville, de l'Agglo ou de l'Office de Tourisme, un onglet spécial « COVID-19 Info entreprises » apparaît désormais et redirige vers le guichet unique d'information, d'aide et de conseil.

Mercredi prochain, le 8 avril, l'Agglomération adoptera en bureau communautaire un « PLAN DE MESURES D'URGENCE EN SOUTIEN À L'ÉCONOMIE LOCALE ».

CONFINEMENT : RENFORCEMENT DES CONTRÔLES DE L'INTERDICTION DES LOCATIFS TOURISTIQUES ET DE L'OCCUPATION NOUVELLE DE RÉSIDENCES SECONDAIRES

Pour protéger la population et notre système local de santé, le maire des Sables d'Olonne a pris des arrêtés visant à empêcher ou tout du moins limiter la possibilité d'arrivée d'une vague de vacanciers ou de résidents secondaires à l'occasion des vacances de Pâques qui commencent ce week-end.

Pour limiter la propagation et la circulation du virus, le confinement doit être strictement respecté. C'est l'affaire de tous, résidents secondaires et permanents.

Comme l'a rappelé le ministre de l'Intérieur mercredi 1er avril, le confinement ce n'est pas les vacances. Le confinement interdit de partir en vacances dans une location touristique ou une résidence secondaire. Les forces de police municipale et nationale seront sur le pont tout le week-end pour faire appliquer les règles gouvernementales et les arrêtés municipaux sur le confinement.

Pour information, au cours de la semaine écoulée, la police municipale a procédé à plus de 1.800 contrôles et dressé une cinquantaine de PV à 135 euros.

La ville des Sables d'Olonne, station balnéaire plus que centenaire, port de pêche et d'aventure millénaire ouvert sur le monde, sera ravie d'accueillir de nouveau vacanciers, touristes et résidents secondaires dès que le confinement sera levé.

Mais le meilleur moyen de retrouver notre liberté de circuler, de travailler, de profiter des Sables d'Olonne c'est d'abord de respecter le confinement et de rester chez soi.

NEWSLETTER : INSCRIVEZ-VOUS POUR RESTER INFORMÉ DE L'ACTUALITÉ DE LA VILLE ET DE L'AGGLO DES SABLES D'OLONNE

Pour recevoir directement toutes les informations de la Ville des Sables d'Olonne et de l'Agglomération dans votre boîte e-mail, la municipalité propose de vous abonner à une newsletter. Il vous suffit de vous rendre en bas de la page d'accueil du Site Internet de la Ville, et de vous inscrire via la plateforme dédiée. Un mail suffit. Vous recevrez régulièrement un compte-rendu des informations pratiques.

<https://www.lessablesdolonne.fr/informations/newsletters/newsletters.html>